



## DEMANDE D'UTILISATION DE SUPPORT POUR BANDEROLE

**Les supports sont affectés à la présentation d'évènements d'intérêt général, culturels ou philanthropiques se déroulant prioritairement sur la commune de Plan-les-Ouates.**

**Aucune autre information ne peut être affichée sur ces supports.**

**Les banderoles ne doivent rien contenir qui soit contraire aux lois, règlements, bonnes mœurs ou à l'ordre public.**

### REQUERANT

Le propriétaire de banderole soussigné (son représentant) demande la pose de banderole sur support communal pour :

Evènement : .....  
 Société : .....  
 Nom, prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....

Tél privé : ..... Portable et/ou professionnel : .....  
 E-mail : .....

### EMPLACEMENT(S) D'AFFICHAGE SOUHAITE(S)

LIEUX (Selon plan Annexé)	FACE	Nb	A COMPLETER PAR LE REQUERANT			DECISION APM		
			TEXTE BANDEROLE	DATE DE POSE	DATE DE RETRAIT	OUI	NON	Transmise AU SEE LE
Rte du Vélodrome Rond-point rte de Base	<b>1</b>							
Rte de Base La Galaise	<b>2</b>							
	<b>3</b>							
Rte de Saconnex-d'Arve Ch. de l'Abérieu	<b>4</b>							
	<b>5</b>							
<i>EN SUSPENS</i>	<b>6</b>		----					
	<b>7</b>		----					
Rte de Saint-Julien Parking Pl. des Aviateurs	<b>8</b>							
Rte de Saint-Julien Migros	<b>9</b>							
	<b>10</b>							
Rte de Saint-Julien Rte de Bardonnex	<b>11</b>							
	<b>12</b>							
Rte des Chevaliers-de-Malte	<b>13</b>							

## CONFIRMATION DE LA DEMANDE

Le présent formulaire doit être envoyé par courrier ou déposé à l'accueil de la Mairie, au moins 2 semaines avant la date souhaitée pour le début de l'affichage.

Les frais relatifs à l'élaboration et à la production de banderole sont totalement à charge du requérant. La Commune n'est pas responsable des dégradations et autres dégâts survenus sur les banderoles lors de l'affichage. Chaque banderole doit répondre aux critères suivants :

Longueur : minimum 2.00 m maximum 2.60 m  
 Hauteur : minimum 0.65 m maximum 0.80 m  
 Comportant : 4 œillets en haut et 4 en bas, rivetés à intervalles réguliers.  
**Taille idéale : 2.50 m x 0.70 m**

**Le requérant dépose à l'accueil du SEE les banderoles conditionnées ; roulées et ficelées, propres, sans dommage ni détérioration.** Après enlèvement, les banderoles restent à disposition du requérant durant deux semaines au SEE 12-14 route des Chevaliers-de-Malte. Celles-ci doivent être récupérées auprès du service sur rendez-vous ; par téléphone au N° 022 884 64 30. Si les banderoles ne sont pas reprises dans ce délai, la commune de Plan-les-Ouates se réserve le droit de procéder à leur élimination.

### REDEVANCE

Pour les sociétés communales et les collectivités à but non lucratif la mise à disposition de supports par la Commune est totalement gratuite et ne peut faire l'objet d'aucune transaction financière ou d'échange de quelque nature que ce soit.

Toute collectivité ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus est soumise à redevance selon le règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame F 3 20.01 soit : Fr. 50.00 par banderole. Un émoulement de Fr. 50.00 par dossier sera perçu.

Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l'utilisation de support pour banderoles de la commune Plan-les-Ouates mentionnées dans ce formulaire et accepte les conditions y relatives.

Lieu, date : ..... Signature : .....

## DECISION DU SERVICE

<b>Demande de support accordée :</b>	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b>	<input type="checkbox"/> <b>EN PARTIE</b> <small>(Voir tableau page 1)</small>
<b>Remarques :</b>			
<b>Banderoles :</b>	A déposer à l'accueil le	.....	
	A reprendre au SEE le	.....	
<b>Emoluments :</b> selon conditions énumérées au paragraphe <u>REDEVANCE</u> : *Fr. 50.00 par banderole	Fr. :	.....	
	Encaissés le :	.....	

Plan-les-Ouates, le ..... Timbre officiel et signature :

**Le présent formulaire vaut CONTRAT D'UTILISATION DE SUPPORT POUR BANDEROLE après acceptation de la demande par la commune et remise dudit contrat dûment signé au locataire.**

DEMANDE D'UTILISATION DE SUPPORT POUR BANDEROLE

ANNEXE 1



Chaque face disponible est numérotée. Le numéro le plus élevé des emplacements double faces, représente la direction opposée au centre de la commune.